



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 11 avril 2026 en visio

s Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Gilles Cunit Ravet, .

Membre excusés : Glenn Le Saout, Philippe Ollivier

Soutien technique : Jérémy Laot. Réunion

1° Match de coupe U18 Poule du 04/04/2026 ESY Ploudaniel / Quimper AE Fc :

Pour faire suite aux retours des clubs sur le déroulement ou pas de la rencontre en référence, mail du 09/04, la commission décide d'utiliser son droit d'évocation et d'appliquer l'article 96-2 des règlements de la LBF et donc de donner match perdu par pénalité aux deux clubs pour faux sur FMI

ESY Ploudaniel 0 but pour, 3 buts contre, -1 pt

Quimper E A Fc 0 but pour, 3 buts contre, - 1 pt

Une amende de 100 € est porté au compte des clubs selon l'article 96-2 et annexe 2

La présente décision est susceptible d'appel en instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF.

2° Match de coupe U18 Poule du 04/04/2026 ESY Ploudaniel / Quimper AE Fc bis

En conséquence de la décision ci-dessus Ploudaniel n'est plus le 1^{er} de la poule B de coupe U18 et est remplacé par Plouzané 1 pour le ¼ de finale du 18 avril

Gj Chateaulin Porzay - Plouzané Athlétic C F 1

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER